



Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé

Service expertise modes d'accueil

ARRETE N° 2016-ARR-DPMI-0898 DU 21 DECEMBRE 2016

Portant proclamation des résultats des élections des représentants des assistants maternels et des assistants familiaux agréés résidant dans le département à la commission consultative paritaire départementale

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.421-27 à R.421-35,

VU l'arrêté 92-02686 du 4 novembre 1992 portant création d'une Commission consultative paritaire départementale et ouverture d'élections des représentants des assistants maternels agréés,

VU l'arrêté 2016-ARR-DPMI-0669 du 27 septembre 2016 portant ouverture d'élections pour le renouvellement des représentants à la Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et des assistants familiaux agréés résidant dans le département et déroulement des opérations de vote,

VU l'arrêté 2016-ARR-DPMI-0832 du 10 novembre 2016 portant constitution de la commission électorale, pour les élections du 14 décembre 2016 des représentants à la Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et des assistants familiaux agréés résidant dans le département,

VU le procès-verbal en date du 14 décembre 2016 proclamant les résultats des élections des représentants des assistants maternels et des assistants familiaux à la Commission consultative paritaire départementale,

SUR la proposition du Directeur général des services départementaux,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les élections du 14 décembre 2016 ont désigné comme suit les représentants des assistants maternels et des assistants familiaux agréés à la Commission consultative paritaire départementale :

Liste	Titulaires	Suppléants
CFDT	Madame Annie-Claude Crochenore	Madame Carole Zouad
UNSA-ASSMAT	Madame Liliane Delton	Madame Maria Irène Carvalho
	Madame Muriel Berthomier	Madame Sandrine Lassoie
	Madame Muriel Decloitre	Madame Sandra Canut
	Monsieur Laurent Bossi	Madame Catherine Lempereur

**DERNIER ARTICLE :** Le Directeur général des services départementaux, la Directrice de la protection maternelle et infantile et de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du département de l'Essonne.

Le Président du Conseil départemental

François Durovray